

République Française – Département du Var
Syndicat Mixte d'Assainissement
Commune du Lavandou
Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 13 MARS 2024

Nombre de membres élus : 4

En exercice : 4

Présents : 4

Votants : 4

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : Messieurs Gil BERNARDI, Jean PLENAT et Patrick LESAGE, Madame Anne-Marie WANIART

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick LESAGE

Date de convocation : 23 février 2024

N° délibération : 2024-06

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat d'exploitation et un solde d'exécution d'investissement excédentaires. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, il y a lieu, après vote du compte administratif, d'affecter selon des règles précises le résultat au budget primitif 2024.

Il est proposé d'affecter le résultat 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

- *A la ligne budgétaire R.1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 150 799,30 €*

Le solde positif d'investissement, d'un montant de 682 122,31 € sera reporté en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Conseil Syndical
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE – 4 voix pour

APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2023 telle que proposée ci-dessus.

FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance

Monsieur Patrick LESAGE

Date de publication :

Le Président,

Monsieur Gil BERNARDI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.